
Et si l'eau venait à manquer ?

Gilles QUATREMERE

L'eau source de vie ! Au fil des temps, cette eau indispensable à la vie a été utilisée par l'homme pour satisfaire un nombre de besoins sans cesse plus nombreux.

Eaufrance, service public d'information sur l'eau en a identifié onze : eau de consommation, eau et loisirs, eau et agriculture, eau et pêche, eau et aquaculture, eau et industrie, eau et navigation, eau et énergie, eau et santé, eau et culture, eau et lutte contre les incendies de forêts.

L'eau est considérée comme un bien commun de la nation et sa gestion est l'affaire de tous. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est désormais reconnu comme un droit fondamental par la communauté internationale et pourtant 1 milliard d'hommes et de femmes n'ont pas encore l'accès à l'eau potable et plus de 2 milliards à l'assainissement.

Mais de quoi parle-t-on ? Quelques rappels chiffrés, de l'infiniment grand au plus petit, aideront à comprendre ou au moins à avoir quelques repaires.

L'eau s'étale sur les trois quarts de la surface du globe et on estime que notre planète porte 1 424 192 640 km³ d'eau ! C'est un volume qui ne varie pas : seul l'état change et quand la glace fond aux pôles, c'est le niveau de l'eau qui monte (voir les effets annoncés du réchauffement climatique en cours).

97,5% de cette eau sont sous forme salée, il nous reste donc 35 milliards de km³ d'eau douce.

L'homme perd en moyenne deux litres d'eau par jour ! Il faut donc boire. Une déshydratation de 15% entraîne la mort. Les français consomment 150 à 200 litres d'eau par jour pour 30 en Afrique et ils achètent 6 milliards de bouteilles d'eau par an bien qu'elle soit 200 fois plus chère que celle du robinet. Le prix moyen de l'eau du robinet était de 3,39 € le m³ en 2008.

La France reçoit chaque année près de 900 litres d'eau par m² ce qui représente un apport global brut de 44 milliards de m³. Ainsi le champ d'un hectare derrière chez vous recueille à lui seul 9 000 m³ d'eau chaque année (50 000 fois plus que notre consommation journalière !).

Dans notre pays, on estime les réserves à 7 000 m³

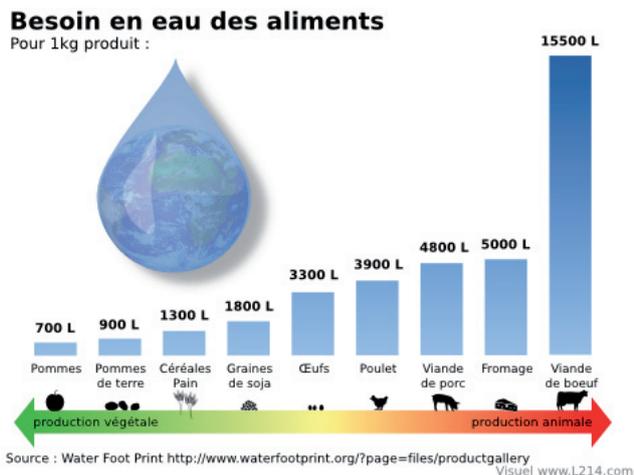


Retenue collinaire

par habitant et on sait qu'en dessous de 1 700 m³ il y a un risque grave de pénurie. Les réserves souterraines sont estimées à 2 000 milliards de m³ dont 100 milliards s'écoulent chaque année pour alimenter nos sources et nos cours d'eau.

Les usages sont nombreux, les conflits d'usages aussi, et l'agriculture reste, et de loin, le premier utilisateur de l'eau avec une consommation de près de 70% des disponibilités.

Quelques exemples de besoin en eau :



et aussi :

35 litres	Pour un sac de ciment
7 000 litres	Pour un tee shirt en coton
6 à 12 litres	Pour une chasse d'eau
60 à 80 litres	Pour une douche...

Mais qu'en est-il de l'Ardèche ?

Notre département est l'un des plus arrosés de France, et fort de ces chiffres on peut compter sur un apport annuel par les pluies de 4 à 5 milliards de m³. Or notre territoire est fait de nombreuses vallées qui courent vers le Rhône avec des pentes qui ne permettent pas à l'eau de s'attarder. Pourtant nous ne manquons pas d'eau, c'est bien sa disponibilité dans le temps qui pose problème. Le débit de nos rivières reste très lié à la pluviométrie du moment et s'affaïsse très vite avec les périodes de sécheresse qui sont aussi celles où les besoins explosent : besoins de l'agriculture, du tourisme et bien d'autres.

L'Ardèche se divise en trois zones : la vallée du Rhône avec une ressource illimitée, les bassins dont la rivière est soutenue par les apports estivaux des barrages d'amont (l'Ardèche, le Chassezac et l'Eyrieux) et enfin les autres territoires avec des débits liés aux caprices du temps et à la pluviométrie du moment.

L'idée toute simple mais pleine de bon sens est de stocker l'eau aux périodes de gros débit et de la resti-

tuer lors des périodes critiques.

C'est le principe des retenues collinaires. Les retenues collinaires sont des ouvrages de stockage de l'eau, alimentés par des eaux de surface et de ruissellement. Ce sont des micro-barrages dont l'eau est destinée à l'irrigation agricole, à la pisciculture, à la défense des forêts contre l'incendie et de plus en plus à l'alimentation des canons à neige sur les pistes de ski.

Ces retenues sont des ouvrages artificiels permettant de substituer des volumes prélevés à l'étiage (pompes en rivière) par des volumes prélevés en période de hautes eaux. Elles permettent de stocker de l'eau par prélèvements anticipés qui ne mettent pas en péril les équilibres hydrologiques : elles viennent en remplacement des prélèvements existants : c'est la notion de substitution.

Elles permettent de se prémunir de l'aléa climatique de plus en plus fréquent.

Ces retenues d'une capacité de plusieurs milliers de m³ ne sont pas sans conséquences : elles peuvent être cause de dégradation de la qualité des eaux par la stagnation qu'elles imposent, d'une modification du paysage, de problèmes piscicoles, de risques sur les personnes et les biens de l'aval, d'une modification du régime d'écoulement des eaux.

Pour éviter les différends juridiques potentiels et de plus en plus nombreux, la loi a durci la procédure de mise en œuvre.

Il existe plusieurs types de retenues de substitution suivant qu'elles sont installées hors du réseau hydrographique, hors du lit mineur d'un cours d'eau avec dérivation, ou dans le lit mineur.

La loi sur l'eau s'applique donc de plein droit à la création de ces ouvrages et impose une mise aux normes pour les plus anciens.

En fonction de son type de fonctionnement, de sa capacité ou de sa surface, de son milieu d'implantation, tout projet fera l'objet d'une procédure administrative préalable de déclaration ou d'autorisation. Ce sont des procédures qui nécessitent aujourd'hui le recours à l'homme de l'art et à des études complexes (études topographique, hydrographique, géotechnique, économique et étude d'impact sur l'environnement).

Elles doivent être compatibles avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et conformes au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Les agriculteurs ardéchois ont déjà très largement investi dans ce type d'installations notamment dans le nord du département. On en compte déjà près de huit cents.

L'évolution des conditions climatiques et les sécheresses récurrentes de ces dernières années poussent à en développer le nombre. Les procédures, les exigences environnementales justifiées et le coût de réalisation constituent des freins importants à ce développement. Le passage à l'acte ne pourra s'inscrire que dans le cadre d'un accord partagé entre tous les acteurs de l'eau et d'un accompagnement financier suffisant.